

Sous-section 1.—Terres fédérales.*

Les terres et ressources naturelles situées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Britannique, anciennement administrées par le gouvernement fédéral, furent transférées à leurs provinces respectives en 1930. Voir à ce propos l'Annuaire de 1931, p. 1030.

Les terres publiques qui restent sous l'administration du gouvernement fédéral comprennent maintenant les Territoires du Nord-Ouest, y compris l'archipel arctique et les îles du détroit et de la baie d'Hudson; le territoire du Yukon; les parcs nationaux (voir pp. 57-61) et les sites historiques; les réserves indiennes (voir p. 1069); les terres de l'artillerie et de l'amirauté et, en général, toutes les terres détenues par les divers ministères du gouvernement fédéral pour fins variées se rapportant à l'administration du Dominion.

La plus grande partie des terres fédérales sont celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; la superficie globale en est de 936,680,000 acres, soit 42 p.c. de la superficie terrienne du Canada entier. En général, la limite sud du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est constituée par le 60° de latitude nord. En Europe, les villes d'Oslo, de Stockholm et de Léningrad sont situées près de cette ligne; tandis que les trois quarts environ de la Norvège, les deux tiers de la Suède, la Finlande entière et une grande partie de la Russie s'étendent plus au nord. Cette partie septentrionale du domaine national est sous la juridiction de la branche des Terres, Parcs et Forêts, ministère des Mines et Ressources. La Royale Gendarmerie à Cheval du Canada fait respecter la loi et maintient l'ordre dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Voici quelques détails se rapportant à l'administration de chaque territoire:

Territoires du Nord-Ouest.—Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est dévolu à un commissaire, un commissaire-adjoint et un comité composé de cinq membres nommé par le gouverneur général en conseil, siégeant à Ottawa. Pour les fins administratives, les Territoires forment trois subdivisions provisoires, savoir: les districts de Mackenzie, Keewatin et Franklin. C'est le premier qui jusqu'ici est le mieux connu et le plus développé, des comptoirs et autres établissements s'échelonnant le long des grands cours d'eau qui forment le système du fleuve Mackenzie.

Le chef-lieu du district de Mackenzie est Fort Smith, sur la rivière de l'Esclave, directement au nord de la frontière provinciale de l'Alberta. De là à l'océan Arctique, la navigation se fait sans interruption sur un parcours de 1,300 milles et le long du littoral arctique jusqu'à l'île King William.

L'administration assure un service médical et infirmier, accorde des subventions aux missions anglicanes et catholiques romaines pour l'instruction et l'hospitalisation, et s'occupe du bien-être général de la population des Territoires. Lors du recensement de 1931, la population des Territoires était de 9,723 âmes.

Des terrains, qui couvrent une superficie globale dépassant 514,587 milles carrés, ont été constitués en réserves où seuls les Indiens, les Esquimaux et les Métis qui y résident peuvent chasser. Le parc Wood-Buffalo, près Fort Smith, qui a une étendue de 17,300 milles carrés (dont une partie est en Alberta), est réservé surtout à la conservation du bison. Le sanctuaire de Thelon, à l'est du lac Grand Esclave, qui avait d'abord été réservé pour la conservation du bœuf musqué, fournit un abri à toutes espèces de gibier. En vertu de la loi du gibier du Nord-Ouest, la chasse au bœuf musqué est interdite en aucun endroit des Territoires du Nord-Ouest.

* Préparé par R. A. Gibson, directeur du service des Terres, Parcs et Forêts, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.